LA GESTION DES FRAIS PROFESSIONNELS DE VOS SALARIÉS

PROGRAMME

SECTION 1 - DÉFINITION ET OBLIGATION

SECTION 2 - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Au réel
- Forfaitaire

SECTION 3 - REPAS, HÔTELS, DÉPLACEMENTS

SECTION 4 - FRAIS LIÉS À UN CHANGEMENT D'EMPLOI ET DE RÉSIDENCE

SECTION 5 - FRAIS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

SECTION 6 - TRAJET DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Assurer une formation générale afin de maîtriser les comportements à adopter en matière de gestion des frais professionnels des salariés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de formation associant théorie et pratique
- Remise d'un support pédagogique écrit reprenant les thèmes abordés dans la demi-journée
- Grille d'évaluation de la formation

PSH : INCLUSION DU HANDICAP

Pour en savoir plus sur l'accessibilité à nos formations, **cliquez ici**

PUBLIC CONCERNÉ

Aucun prérequis demandé

- Directeur(rice)/Responsable des ressources humaines
- Responsable administratif(ive)
- Assistant(e) de direction / Assistant(e) administratif(ive)
- Responsable / Chef d'équipe
- Chef d'entreprise
- Chargé(e) des relations sociales
- Juriste
- Expert-comptable
- Gestionnaire de paie / RH

TARIF

(frais de petit déjeuner offerts)
Tarif demie-journée : 1.500 euros HT
Tarif journée : 3.000 euros HT

Accéder au **formulaire d'inscription**

Les Ateliers du Cabinet Lafitte
Numéro d'Organisme Formateur enregistré sous le N° 75640402664 auprès du préfet de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

AVOCATS